|  |  |
| --- | --- |
| **Règles** | |
| ⬜ | Il est interdit de FUMER et de CUISINER dans l’entrepôt et aux alentours. |
| ⬜ | Les matériaux inflammables (tels que les fumigènes ou le pétrole) ne doivent jamais être stockés dans le même entrepôt que les vivres. |
| **Procédures opérationnelles standards recommandées** | |
| ⬜ | Afficher clairement des signes visibles d’INTERDICTION DE FUMER sur les murs extérieurs et intérieurs de l’entrepôt. |
| ⬜ | Installer les détecteurs de fumée/alarmes dans chaque entrepôt. |
| ⬜ | Assigner des responsabilités et mettre en place des procédés d’exécution afin que chaque employé sache quoi faire en cas d’incendie. |
| ⬜ | Mettre en place des plans et voies d’évacuation pour les situations d’urgence. |
| ⬜ | Indiquer clairement la ou les voies d’évacuation à l’aide d’enseignes. |
| ⬜ | Mettre les extincteurs, seaux de sable/d’eau, des pelles, et (si une source d’eau est disponible) des tuyaux à disposition à l’intérieur comme à l’extérieur de l’entrepôt. |
| ⬜ | Former le personnel de l’entrepôt au mode d’utilisation des extincteurs. |
| ⬜ | Inspecter régulièrement les extincteurs d’incendie et recharger au besoin (ou au moins une fois par an). Les étiquettes placées sur chaque extincteur doivent indiquer les dates d’expiration et de prochain service d’entretien. **Remarque : veillez recueillir l’avis de fournisseurs avant l’achat d’extincteurs pour leurs recommandations selon le type d’entrepôt utilisé.** |
| ⬜ | Mettre les fournitures de premiers secours à disponibilité et veiller à ce que leur stock soit renouvelé régulièrement. |
| ⬜ | Former le personnel à l’utilisation des fournitures et du matériel de secours. |
| ⬜ | Signaler immédiatement tout incendie au personnel de gestion. |
| ⬜ | Communiquer à tout le personnel de l’entrepôt les numéros de téléphone des pompiers (le cas échéant), du personnel clé et des représentants du gouvernement compétents. |

|  |
| --- |
| **Pour une discussion détaillée sur la prévention des incendies et l’utilisation des extincteurs, se référer au document suivant:**  **Chapter 4 of the *Warehouse Staff Safety Guide (chapitre 4 du guide de sécurité du personnel d’entrepôt)***  [www.fsnnetwork.org/warehouse-staff-safety-guide](http://www.fsnnetwork.org/warehouse-staff-safety-guide) |